

1er octobre 2012

*Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

## **Alstom lance une augmentation de capital de 300 millions d'euros par placement privé**

Le Conseil d'administration d'Alstom a approuvé ce jour le lancement d'une augmentation de capital par placement privé représentant moins de 5 % du capital par l'émission de nouvelles actions Alstom. Ces nouvelles actions seront entièrement assimilées aux actions existantes Alstom. Le produit brut de cette augmentation de capital devrait s'élever à environ 300 millions d'euros, avec une clause d'extension de 50 millions d'euros.

Cette offre vise principalement à financer les acquisitions en cours, en particulier le paiement d'un complément de prix d'environ 350 millions de dollars lié à la prise de participation de 25% dans la société russe de matériel roulant Transmashholding. Les fonds pourront également permettre au Groupe de réaliser d'autres petites opérations dans les domaines des renouvelables ou de la transmission d'électricité.

Alstom et Transmashholding ont signé en mars 2009 un partenariat stratégique. Aux termes de cet accord, Alstom avait annoncé son intention d'acquérir 25% du capital de Transmashholding. Un paiement initial de 75 millions de dollars avait été effectué en 2011 et, comme convenu entre les parties, le solde d'environ 350 millions de dollars, à verser en octobre 2012, a été calculé sur la base des résultats de Transmashholding entre 2008 et 2011. Au cours de cette période, Transmashholding a enregistré une forte croissance avec un chiffre d'affaires qui a atteint 3,6 milliards de dollars en 2011 ainsi qu'une performance opérationnelle solide illustrée par une marge opérationnelle à deux chiffres. Dans le même temps, grâce à ce partenariat, Alstom Transport a déjà obtenu plus de 1,5 milliard d'euros de contrats en Russie et en CEI.

Cette augmentation de capital sera réalisée par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Alstom publiera ses résultats semestriels 2012/13 le 7 novembre prochain. A cette occasion, le Groupe réitérera son objectif d'une croissance du chiffre d'affaires de plus de 5 % par an au cours de cet exercice et des deux suivants, et d'une amélioration progressive de la marge opérationnelle qui devrait se situer autour de 8 % en mars 2015. Alstom confirmera également que le cash flow libre devrait être positif sur chacun des trois exercices.

\*\*\*

## **A propos d'Alstom**

*Alstom est un des leaders mondiaux dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité, ainsi que dans celles du transport ferroviaire. Le Groupe sert de référence avec ses technologies innovantes et respectueuses de l'environnement. Alstom construit les trains les plus rapides au monde et les métros automatiques offrant la plus grande capacité. Alstom fournit des centrales intégrées clés en mains, des équipements et services associés pour l'ensemble des sources d'énergie, dont thermiques (nucléaire, gaz, charbon...) ou renouvelables (hydro, éolien, solaire...). Alstom propose une vaste gamme de solutions pour la transmission d'électricité, en particulier dans le domaine des réseaux "intelligents" (smart grids). Alstom emploie 92 000 personnes dans une centaine de pays, a réalisé un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros et enregistré pour près de 22 milliards d'euros de commandes en 2011/12.*

## **Contacts presse**

Christine Rahard, Isabelle Tourancheau – Tél. : +33 1 41 49 32 95 / 39 95  
[christine.rahard@chq.alstom.com](mailto:christine.rahard@chq.alstom.com), [isabelle.tourancheau@chq.alstom.com](mailto:isabelle.tourancheau@chq.alstom.com)

## **Relations investisseurs**

Emmanuelle Châtelain, Delphine Brault – Tél. : +33 1 41 49 37 38 / 26 42  
[emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com](mailto:emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com), [delphine.brault@chq.alstom.com](mailto:delphine.brault@chq.alstom.com)

**Site web** [www.alstom.com](http://www.alstom.com)

*Ce communiqué de presse contient des informations et déclarations de nature prospective basées sur les objectifs et prévisions à ce jour de la direction d'Alstom. Ces informations et déclarations de nature prospective s'appliquent au périmètre actuel du Groupe et sont inévitablement soumises à un certain nombre de facteurs de risque et d'incertitude importants (tels que ceux décrits dans les documents déposés par Alstom auprès de l'Autorité des marchés financiers) qui font que les résultats finalement obtenus pourront différer de ces objectifs ou prévisions. Ces informations de nature prospective n'ont de valeur qu'au jour de leur formulation et Alstom n'assume aucune obligation de mise à jour ou de révision de celles-ci, que ce soit en raison de nouvelles informations qui seraient à sa disposition, de nouveaux événements ou pour toute autre raison, sous réserve de la réglementation applicable.*

*Crédit Agricole CIB agit en tant que coordinateur global, Chef de File et Teneur de Livre. BNP Paribas, Natixis et Société Générale agissent également en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livres Associés dans le cadre de ce placement privé.*

## **AVERTISSEMENT**

*Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué*

*ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.*

*Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Alstom ou pour l'un des Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Alstom ni les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Alstom ou pour tout Chef de File et Teneur de Livre Associé de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.*

*Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Alstom n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*